



## Divorce sous tutelle

-----  
Par canigou

Bonjour. Je suis tutrice de mon fils et souhaiterais qu'il divorce. Mon fils ne parle plus, n'entend plus etc... son épouse le spolie. Est-ce que ce genre de divorce engage des frais? Merci. Il est placé depuis 1 an et demi en centre donc séparation de corps et aucune visite de son épouse. Cette dernière ne s'occupe plus de lui ni moralement et financièrement, au contraire elle essaie de profiter des aides qu'il a. Mon fils est père d'une fille et je voudrais qu'elle ne soit pas laissée.